CONFLIT AVEC TOTAL

Sonatrach durcit le ton

Alors que la compagnie française Total a engagé une réflexion pour un éventuel abandon de procédure arbitrale contre la Sonatrach, la partie algérienne semble durcir ses positions et risque fort de faire saisir la production de gaz revenant à Total pour récupérer le montant de 100 millions de dollars réclamé sur le dossier de l'Ahnet.

En l'absence de négociations directes avec son partenaire, la Sonatrach a terminé l'évaluation des dommages occasionnés par la partie française et s'apprête à livrer le dossier à ses arbitres.

Les responsabilités définies

En parallèle à une préparation à la réponse qu'il s'agit d'opposer à Total dans l'arbitrage sur la TPE, la Sonatrach s'apprête à réclamer le payement immédiat de 100 millions de dollars au titre de dédommagement sur le projet de l'Ahnet que Total a abandonné sur une décision unilatérale.

Pour cela, la Sonatrach se réfère aux termes du contrat signé le 17 janvier 2010 entre la Sonatrach, Total et Partex pour le projet des champs de l'Ahnet, situés au sud d'In Salah.

L'article 4.1 du contrat stipule que «dans la cas où l'opérateur (Total) refuse d'assumer et d'exécuter le plan de développement, Total et Partex payeront une pénalité de 100 millions de dollars US à Sonatrach et ne pourront prétendre à aucun remboursement à quelque titre que ce soit».

Plus loin encore, il est écrit expressément que «dans le cas où Total et Partex décident de se retirer ou de renoncer au contrat après approbation par Alnaft du plan de développement, ces parties payeront une pénalité de cent (100) millions de dollars US à Sonatrach et ne pourront prétendre à aucun remboursement à quelque titre que ce soit».

Il est donc clair que Total et son associée Partex se sont engagées à payer les 100 millions de dollars dans les deux cas d'abandon ou de refus d'investir sur l'Ahnet.

Mais, en fait, la Sonatrach vient de réaliser un laxisme au niveau de la gestion antérieure de ce dossier. A la décision de retrait, Total avait évoqué la non-rentabilité de ce projet, en présentant un dossier technique appuyé par la caution d'un bureau d'expertise. Pour donner sa version d'évaluation du potentiel de l'Ahnet, le PED de la Sonatrach n'a trouvé mieux que de signer un contrat de conseil avec Beicip Franlab, une filiale de l'Institut français du pétrole (IFP), dans laquelle Total est un actionnaire.

Les Français deviennent donc juge et partie et finissent par faire admettre aux Algériens la non-rentabilité du projet alors que les opérations d'acquisition sismique 2D et 3D ainsi que le forage d'un puits d'exploration n'ont jamais été réalisés.

A la suite de cette arnaque technique, la partie française est passée au casse du siècle par des artifices d'ordre juridique. Elle prépare ainsi un dossier d'abandon de projet et le fait valider au niveau de la direction centrale des associations de la Sonatrach.

On ne retrouve nulle part une trace sur une éventuelle compensation financière comme le stipule le contrat. Même Alnaft, qui est le garant de l'Etat, n'a pas daigné vérifier si les termes du contrat avec Total ont été respectés à la lettre.

Arrogance outrageuse

En fait, le désaccord avec Total a commencé en janvier dernier, lorsque les responsables ont refusé la prolongation du contrat de l'exploitation des gisements de Tin Fouyé Tabenkort (TFT). Dans cette association, la Sonatrach est partenaire de Total et de l'espagnole Repsol.

Les nombreuses réunions tenues avec la partie française ont permis de convaincre les gens de la Sonatrach qu'il n'est plus possible d'avancer sur les dossiers litigieux, notamment le payement de la pénalité de 100 millions de dollars sur le dossier de l'Ahnet. Les Français se comportaient constamment en conquérants et ne dissimulaient jamais leur arrogance. Ils refusent carrément de payer cette amende.

C'est alors que la Sonatrach a proposé le payement de cette amende sur la production gazière prélevée sur les champs de TFT. Niet encore. Les Français demandent à la Sonatrach d'engager une procédure arbitrale au niveau Chambre de commerce internationale (CCI), car ils savent que l'avis de Beicip Franlab pèse sur ces procédures.

Acculés par les incessantes demandes de payement de la pénalité, les Français de Total ont réussi à entraîner Repsol dans leur logique de réclamation d'un éventuel dédommagement par rapport à la mise en œuvre de la taxe sur les profits exceptionnels (TPE).

Aujourd'hui, certaines voix au sein de Repsol s'élèvent contre cette décision d'accompagner Total dans son offensive contre l'Algérie. La compagnie espagnole Repsol est engagée dans plusieurs projets de partenariat avec la Sonatrach et risque de compromettre ses rapports privilégiés avec son partenaire algérien.

Repsol est une compagnie avertie lorsqu'il s'agit d'arbitrage avec la Sonatrach. Sur le projet de Gassi Touil, Repsol et Gas Natural Fenoza sont parties, en 2007, en arbitrage contre la Sonatrach et ont fini par perdre le pari. En juin 2010, les deux compagnies espagnoles ont été contraintes de s'assoir autour d'une table avec la Sonatrach et régler le litige à l'amiable. En mai 2011, elles ont accepté de payer à la Sonatrach un montant de 1.7 milliard d'euros.

Ces arguments sont évoqués au cours des derniers jours et Repsol devrait rediscuter cette question en Comité exécutif. D'autant plus, dit-on en Espagne, que la procédure arbitrale n'a pas encore été engagée à la Chambre de commerce internationale (CCI) et que toute cette crise avec l'Algérie est le fruit de l'agitation médiatique de la française Total.

Mokhtar Benzaki

FLN

La réunion nationale des redresseurs empêchée par la police

Le «mouvement de redressement» du Front de libération nationale, ou, plus exactement, contestataire de l'actuel secrétaire général Ammar Saâdani, n'a pu tenir une réunion de son bureau national, hier samedi à Alger. Un impressionnant dispositif policier, dépêché sur les lieux, «sur instruction venue d'en haut», obligera l'ancien ministre, Abderrahmane Belayat, à «reporter» leur réunion.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Dès la matinée, deux digues policières empêchaient fermement l'accès vers l'immeuble qui abrite les locaux servant de siège national pour le mouvement, en fait une permanence parlementaire ouverte par des sénateurs et des députés.

Outre la circulation automobile interdite toute la matinée dans cette partie du quartier des sources à Alger, où se trouve le ministère de la Communication, des policiers empêchaient également l'accès à l'immeuble à des dizaines de cadres et de militants du mouvement, venus des quatre coins du pays. «Je suis vraiment gêné, monsieur le ministre, et c'est en même temps un honneur pour moi de discuter avec vous, mais les instructions sont les instructions», dira un officier de police à Abderrahmane Belayat qui tentait vainement de lever le blocus.

Hier samedi, donc, la police a été mobilisée en faveur de Ammar Saâdani ! C'était également le cas, pour rappel, lors de la session extraordinaire du 29 août 2013 qui intronisait l'ancien président de l'APN à la tête de l'ex-parti unique ou encore lors du congrès extraordinaire de juin 2015.

L'intervention de la police étant du reste prévisible, car l'homme que les redresseurs veulent à tout prix «abattre», n'aurait jamais pris la tête du parti sans Abdelaziz Bouteflika. Saâdani n'a-t-il pas été placé à la tête du parti, le 29 août 2013 malgré une décision de justice interdisant formellement la session du comité central en question ? Une décision, il est vrai, «refaite», de nuit, le 28 août et par une juridiction… subalterne ! Saâdani, qui sera désigné dans le directoire de la campagne électorale du candidat Abdelaziz Bouteflika en mars 2014, tiendra, en juin 2015, un dixième congrès qui consacrera quinze ministres en exercice comme membres du comité central, tandis que le Premier ministre en personne y prendra part, en tant que «militant».

La lettre de félicitations, que recevra Saâdani de la part du vice-ministre de la Défense, chef d'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée Ahmed Gaïd Salah finira par boucler la boucle : Saâdani est l'homme du pouvoir, toutes tendances confondues au sein du FLN !

Les redresseurs, dont certains sont des ténors au sein du parti et du système, ne l'ignorent pas, bien sûr. «Nous soutenons le président de la République et son programme. Nous soutenons également les institutions de l'Etat. Ce que nous contestons, c'est cet imposteur qui prend le parti en otage», nous dira Abderrahmane Belayat. C'est d'ailleurs cette ligne de démarcation qui sépare le groupe Belayat de l'autre groupe que mène Abdelkrim Abada qui, lui, conteste, et Saâdani, et ses soutiens au pouvoir. Pour le chef de file des redresseurs, Belayat, «l'objectif est de libérer les structures du parti , de la base au sommet», et de mettre fin «aux agissements suicidaires de cet individu». Malgré les fortes entraves rencontrées sur le terrain, Belayat et les siens se disent «déterminés à poursuivre le combat et le travail militant pour libérer le parti de Saâdani et de ses acolytes, c'est-à-dire tous ceux qui militent pour que cette situation perdure. Et parmi eux, les adeptes du nomadisme des positions et des opinions au sein même du parti».

Hier, samedi, la réunion de «la direction nationale unifiée» qui devait se tenir à Alger devait clôturer une série de rencontres régionales qui se sont succédé, depuis trois mois, à travers plusieurs wilayas comme Bordj-Bou-Arreridj, Constantine, Boumerdès, Tipasa, Blida, Tizi-Ouzou, Béchar, Oran, Sidi-Bel-Abbès et M'sila. Toutes ces réunions ont eu lieu sans aucune interdiction mais, s'agissant de la capitale, le pouvoir intervient fortement ! «Nous n'allons pas nous taire pour autant et nous sommes déterminés à poursuivre notre combat», nous dira encore Belayat dont le mouvement envisage d'autres actions à l'occasion de la commémoration du double anniversaire du 20 Août.

K. A.

LOCATION DES BIENS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Alignement sur les tarifs du marché

L'amenuisement des recettes des exportations du pétrole pousse le gouvernement à aller chercher l'argent dans des niches qui ont été négligées à cause de l'embellie financière. Et le ministère de l'Intérieur est déterminé à aligner les loyers des biens des collectivités locales, loués presque au dinar symbolique, sur ceux du marché.

De notre envoyé à Ouargla, Lyas Hallas

Aux walis du Sud, réunis hier à Ouargla pour une rencontre régionale, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Abdelghani Bedoui a recommandé la création des conditions pour la promotion des énergies renouvelables, la facilitation d'accès à la propriété du foncier agricole et la valorisation du potentiel touristique de la région. Mais il a surtout insisté sur l'utilisation des instruments juridiques dont dispose l'administration pour améliorer les recettes des collectivités locales.

En effet, l'amenuisement des recettes des exportations du pétrole pousse le gouvernement à aller chercher l'argent dans des niches qui ont été négligées à cause de l'embellie financière. Le ministre de l'Intérieur a ainsi exhorté les walis à dire la vérité aux citoyens et à prendre des initiatives pour adapter les instruments juridiques régissant l'investissement aux spécificités de leur région.

Bedoui, qui s'est offusqué du fait que les biens relevant du domaine privé de l'Etat, notamment les locaux commerciaux et à usage professionnel continuent à être loués à des tarifs frisant le ridicule, ne dépassant parfois même pas 1% du prix d'un bien privé comparable, a donné instruction aux walis pour faire le nécessaire afin de s'aligner sur le marché. «Nous ne pouvons pas continuer à appliquer de tels tarifs», a-t-il asséné.

Dans ce contexte, il convient de noter que le bilan de l'opération des 100 locaux par commune, présenté lors de cette rencontre consacrée à la promotion de l'investissement, donne une idée sur le potentiel inexploité des biens relevant du domaine privé de l'Etat, lequel domaine pâtit encore, selon les explications données lors de cette rencontre régionale des walis du Sud, du retard accusé dans la réalisation des cadastres et des lenteurs administratives bloquant l'assainissement des actifs résiduels des entreprises publiques dissoutes.

Sur les 131 270 locaux que compte l'opération des 100 locaux par commune lancée en 2003 à l'échelle nationale, 93% (122 996) ont été achevés et 108 623 déjà attribués. Or, seulement 40 964 sont exploités, soit à peine un peu plus du tiers (37,7%). La simulation faite par le directeur des études socioéconomiques au ministère de l'Intérieur Youcef Romane pour l'ensemble de ces locaux, sur la base d'un loyer à 5 000 DA par mois, fait état d'un manque à gagner annuel d'environ 8 milliards de dinars pour les communes. «Vous mesurez le potentiel si les tarifs des autres biens des collectivités locales sont alignés sur les prix du marché !», s'est exclamé Bedoui.

Les communes, a révélé le même responsable, ont déjà reçu des directives leur ordonnant d'engager les procédures pour l'intégration des locaux dans le patrimoine des communes, l'attribution de ces locaux et la mise en demeure des bénéficiaires qui n'ont toujours pas occupé les locaux qui leur ont été attribués, quitte à les faire opter pour une activité outre que celle prévue initialement.

Le représentant du ministère des Finances dans cette rencontre, le directeur général des impôts Abderrahmane Raouya, qui a estimé que «la fiscalité ordinaire a progressé en 2015 malgré la crise économique mondiale qui a fait chuter les recettes de la fiscalité pétrolière. Mais, elle peut progresser davantage si on améliore le recouvrement», a ainsi soulevé un autre problème, celui du recouvrement de la fiscalité ordinaire. «Nous faisons face à d'énormes difficultés pour recouvrer les impôts au niveau local et la collaboration des collectivités locales en la matière est amplement souhaitable», a-t-il déclaré. Ce que le ministre de l'Intérieur n'a pas manqué de prioriser : «Nous ferons de notre mieux pour améliorer la situation».

Les walis du Sud ont néanmoins d'autres soucis plus préoccupants encore, notamment en matière de gestion du foncier destiné à l'investissement. Si le wali de Ghardaïa a demandé au ministre plus de prérogatives pour l'attribution du foncier justement : «Nous sommes ligotés par les délibérations des APC. Certaines délibérations mettent 7ou 8 mois. La mentalité locale qui n'admet pas des étrangers à la région bloque l'investissement. Cela peut se régler par l'élargissement des prérogatives des walis». Son collègue de Ouargla, a dénoncé l'absence d'organismes de gestion des zones d'activités à cause de la centralisation de la décision aux mains de l'Aniref. «Je propose de confier la gestion de ces zones aux Chambres de commerce et d'industrie», a-t-il suggéré.

L. H.